



Le seize décembre deux mille neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Présents : MM. Claude ROQUES - CASTAN – Mme BASCOUL – M. CORBIERE - Melle Séverine ROQUES – MM. ROUQUETTE – GAILLAC - Mme CAUSSÉ – M. MOUSNIER - Mme LECHEVANTON – M. HOULES – Mme ENJALBERT.

Excusés : M. GERAUD qui a donné pouvoir à M. CASTAN

M. FABRIES qui a donné pouvoir à M. MOUSNIER

M. LLOP qui a donné pouvoir à M. le Maire

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### Décisions modificatives :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice en fonctionnement.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60623			ALIMENTATION	230.00
012	6413			PERSONNEL NON TITULAIRE	1 300.00
012	6454			COTISATION AUX ASSEDIC	264.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
66	66111			INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	-1 794.00

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice en investissement.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2113	229		AMENAGEMENT PARKING HLM CLOS D'AZALAIS	688.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2158	236		CHAUFFE EAU CANTINE ET SALLE DES FETES	-688.00

### Droit de préemption urbain :

Par courrier du 3 septembre 2009 La SCP PAULIN et ARNAUD, notaires à Réalmont a fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain. Il s'agit d'un terrain appartenant à la SARL de QUILLOT, sis au lotissement « La Borie Basse », section D n° 874 d'une superficie de 524 m<sup>2</sup>.

Après discussion, le Conseil municipal décide de renoncer à son droit de préemption.

**- Dissolution du syndicat d'électrification auquel adhère la commune****- Adhésion de la commune au SDET**

Vu les délibérations adoptées par le comité syndical du SDET lors de sa séance du 15 septembre 2009 ;

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie du Tarn ;

Vu la lettre de Madame la Préfète en date du 21 septembre 2009 relative à la dissolution des syndicats d'électrification et à l'adhésion directe au SDET des communes membres du syndicat reçue le 28 septembre 2009 ;

Vu les articles L 5211-11-18, L 5211-25-1, L 5211-26 et L 5212-33 du code général des collectivités locales relatifs à l'adhésion des communes à un syndicat et à la dissolution des syndicats intercommunaux ;

Après en avoir délibéré par voix pour, abstentions et contre, le conseil municipal :

- Accepte la dissolution du syndicat intercommunal de Fauch II auquel adhère la commune ;
- Accepte le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif du syndicat directement au SDET, l'intégralité des excédents constatés dans la comptabilité étant affectés au financement de travaux d'électrification rurale dans leurs communes membres ;
- Décide que les mesures de reclassement du personnel, après consultation des C.A.P compétentes sont les suivantes : convention signée entre la Commune de Laboutarié et le SDET ;
- Demande l'adhésion de la commune au SDET et adopte les statuts du SDET ci-annexés ;

Charge le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Numérotation des maisons du village :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la numérotation des maisons du village. Il présente les plans et le tableau récapitulatif de l'ensemble, par rues.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Le tableau récapitulatif sera annexé à la présente délibération qui sera transmise aux diverses administrations.

**Convention d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention relative à l'assistance technique apportée par le Conseil Général du Tarn aux exploitants de stations d'épuration (S.A.T.E.S.E.).

Il indique que l'assistance est gratuite, mais qu'une auto surveillance est obligatoire tous les deux ans pour les stations dont la capacité est inférieure à 500 équivalents habitants, ce qui est le cas de Lombers dont la capacité est de 300 équivalent habitants.

La contribution due par la commune représentera le coût des analyses réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses dont les tarifs sont révisables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année soit 185,80 € HT (222,21 € TTC).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera renouvelable par tacite reconduction.

**Sujets divers :**

- *Zones artisanales* : Monsieur le Maire demande aux membres présents de réfléchir à la notion suivante : possibilité de donner à la CCR, compétence pour la gestion des Z.A.D. pour les zones artisanales.



- *Avancement des travaux :*

à l'école : monsieur le Maire signale que le bâtiment est hors d'eau, la partie de toiture devant supporter les panneaux photovoltaïques est couverte provisoirement, les bacs aciers prévus n'étant pas livrés à ce jour. Jean CASTAN informe le conseil de la mise en place du panneau d'affichage.

à la mairie et au foyer : Les travaux sont en cours.

- *Devis* : Monsieur le Maire signale aux membres présents qu'il a demandé des devis en prévision des investissements de 2010, à savoir pour l'isolation extérieure de la façade du bâtiment mairie, côté ruisseau ; pour les menuiseries des logements de Saint-Pierre de Conils et la porte de la mairie annexe ; pour les portes de la salle des fêtes et pour les peintures du mobilier urbain de la place de la mairie et des grilles de l'église. Un choix sera fait lors du vote du budget primitif 2010.
- *Demande d'un propriétaire du hameau de Marliaves* : Cette personne souhaite acquérir un chemin communal devenu, à son avis, inutile après le partage des patus. Le Conseil municipal n'est pas hostile à la vente, mais demande à l'intéressé de fournir une demande écrite avant qu'une enquête publique puisse être prescrite.
- *Compte-rendu de la Commission voirie* : Les membres de cette commission signalent deux chemins nécessitant réfection.
- *Accueil des Nouveaux résidents* : Cette cérémonie aura lieu le dimanche 24 janvier 2010 à la salle des fêtes.
- *Projet des jeunes lombersois* : Sylvie BASCOUL informe le Conseil que dans le cadre de l'Appel à projets de la MSA, un dossier a été constitué pour 3 actions dont 2 en direction des personnes âgées : Une distribution de chocolats aux personnes de 80 ans et plus sera organisée le samedi 19 décembre, ensuite un après-midi récréatif composé de jeux et de chansons et clôturé par un goûter sera proposé aux « papis et mamies » le mercredi 23 décembre à la salle des fêtes. La 3<sup>o</sup> action se fera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 et sera plus spécialement destinée aux jeunes. Les membres présents approuvent cette initiative.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et on signé les membres présents.